



**SESSION RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR.....	631
2.1 2009 08 182 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009.....	631
3. PROCÈS-VERBAUX.....	632
3.1 2009 08 183 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2009.....	632
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	632
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	632
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	633
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	633
2009 08 184 RELANCE RURALE : PROJET DE COURS ET ATELIER DE TISSAGE.....	633
6. RAPPORT DU MAIRE.....	633
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	633
7. URBANISME.....	633
7.1 2009 08 185 ARPENTAGE DES AUTRES LOTS.....	633
8. VOIRIE MUNICIPALE.....	634
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE JUILLET 2009.....	634
8.2 2009 08 186 ENTENTE AVEC LA MRC : CARRIÈRES ET SABLIERES.....	634
8.3 2009 08 187 DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ.....	634
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	635
10. SÉCURITÉ.....	635
RIEN À SIGNALER.....	635
11. LOISIRS ET CULTURE.....	635
12. CORRESPONDANCE.....	635
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE JUILLET 2009.....	635
12.2 2009 08 188 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	635
13. TRÉSORERIE.....	635
2009 08 189 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 AOÛT 2009.....	635
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 JUIN 2009.....	635
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 JUILLET 2009.....	635
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2009.....	635
13.5 2009 08 190 RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.....	636
14. DIVERS.....	637
14.1 2009 08 191 RÉOLUTION « SAUVONS LES BUREAUX DE POSTES PUBLICS ET LA LIVRAISON EN MILIEU RURAL ».....	637
14.2 2009 08 192 INSCRIPTION : COLLOQUE RÉGIONAL ADMQ 85 \$.....	637
14.3 2009 08 193 AUTORISATION À SUIVRE UNE FORMATION LE 12 AOÛT SUR LES ÉLECTIONS.....	638
14.4 2009 08 194 RÉFRIGÉRATEUR À LA SALLE DES COMITÉS.....	638
15. 2009 08 195 LEVÉE DE LA SESSION.....	638



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 août 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Lise Désorcy Côté, absente Monsieur Christian Lanctôt
Monsieur Jean-Yves Masson, absente Monsieur Jean-Pierre Bessette
Monsieur Martial Tétreault Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 08 182 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2009

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Prière.
 - 2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2009
- 3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2009
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière.
- 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
- 6. Rapport du maire**
 - 6.1 Rapport et suivis du maire
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 *Arpentage des autres lots
- 8. Voirie municipale**
 - 8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de juillet 2009.
 - 8.2 Entente avec la MRC : carrières et sablières
 - 8.3 Demande de subvention au MTQ
- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1
- 10. Sécurité**
 - 10.1
- 11. Loisirs et Culture**
 - 11.1
- 12. Correspondance**
 - 12.1 Dépôt de la correspondance reçue en juillet 2009



12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

- 13.1 Adoption des comptes à payer au 3 août 2009.
- 13.2 Conciliation bancaire au 30 juin 2009
- 13.3 Liste des comptes à recevoir au 31 juillet 2009.
- 13.4 Liste des déboursés au 31 juillet 2009
- 13.5 Règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

14. Divers

- 14.1 Résolution « Sauvons les bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural »
- 14.2 Inscription : colloque régional ADMQ 85\$
- 14.3 *Autorisation à suivre une formation 12 août sur les élections
- 14.4 *Frigidaire à la salle des comités

15. Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. Procès-verbaux

3.1 2009 08 183 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session

Le suivi de l'assemblée régulière du 6 juillet 2009 est déposé.

Madame le maire Linda Ouellet fait la lecture d'une lettre enregistrée reçue de la part MM. Roger et Denis Désorcy. Cette lettre fait référence au stationnement de l'entreprise. La municipalité n'est pas responsable de la gestion des terrains qui ne lui appartiennent pas. La municipalité informera les locataires du Centre communautaire afin qu'ils n'aillent pas stationner leur voiture sur ce terrain.



5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Madame Rollande et Monsieur Laurent Ladouceur sont présents.

Mesdames Jacqueline Bessette Lamontagne et Lise Moffett viennent demander l'appui du conseil pour leur projet de métier à tisser.

2009 08 184 Relance rurale : projet de cours et atelier de tissage

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Sainte-Edwidge, représenté par Mesdames Lise Moffet et Jacqueline Lamontagne, demande une aide financière à la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton dans le cadre de leur projet « Cours et Atelier de tissage », programme spécial pour enfants ;

CONSIDÉRANT que leur projet ci-mentionné sera déposé à la MRC de Coaticook dans le cadre du programme PACTE RURAL ;

CONSIDÉRANT que le maximum pouvant être accordé par le Pacte rural est de 70 % pour les projets locaux et intermunicipaux ;

CONSIDÉRANT que d'autres sources de financement sont nécessaires pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que ce projet aura comme clientèle les enfants de la municipalité de Martinville et de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte d'accorder une aide financière n'excédant pas 463 \$ pour le projet du Cercle des Fermières de Sainte-Edwidge en autant qu'une aide financière soit accordée par l'entremise du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 420.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Rien à signaler.

7. Urbanisme

7.1 2009 08 185 Arpentage des autres lots

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU :

DE demander à Daniel Parent de procéder à l'arpentage de la rue et des terrains 1-2-3-12-13-16-17-18-19-20, soit les lots qui ne sont pas encore arpentés et qui font partie de la phase I du développement *Les Collines-Paisibles* selon le plan ci-dessous. Coût des travaux d'arpentage : 4 500 \$ + les taxes applicables.



VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 420

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de juillet 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de juillet 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 08 186 Entente avec la MRC : carrières et sablières

ATTENDU que l'entente sur *La fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières* a été déposée à la session de juillet 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'entente portant sur une *fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières* entre la municipalité et la MRC de Coaticook ;

D'AUTORISER madame le Maire Linda Ouellet et monsieur le directeur général Réjean Fauteux à signer ladite entente.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8.3 2009 08 187 Demande de subvention au MTQ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :



QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Favreau pour un montant de 116 387,30 \$ taxes incluses, conformément aux stipulations du ministère des Transports;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9. Environnement et Hygiène du milieu

Rien à signaler.

10. Sécurité

Rien à signaler.

11. Loisirs et Culture

Rien à signaler.

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de juillet 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de juillet 2009.

12.2 2009 08 188 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Gary Caldwell ;
IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de juillet 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

- | | | |
|--------------------|-------------|--|
| 2009 08 189 | 13.1 | Adoption des comptes à payer au 3 août 2009 |
| | 13.2 | Conciliation bancaire au 30 juin 2009 |
| | 13.3 | Liste des comptes à recevoir au 31 juillet 2009 |
| | 13.4 | Liste des déboursés au 31 juillet 2009 |

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 3 août 2009 pour un total de 171 358,13 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 juillet 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 30 juin 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 171 358,13 \$.



13.5 2009 08 190

Règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des Centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU que l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités et le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, conclue en avril 2006, a prévu une mesure visant à faire en sorte que tous les abonnés de téléphonie soient tenus de contribuer au financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU que ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Règlement n° 339-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil d'agglomération décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

- 2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
- 3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
- 4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



14. Divers

14.1 2009 08 191 Résolution « Sauvons les bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural »

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14.2 2009 08 192 Inscription : colloque régional ADMQ 85 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
Appuyé par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et ou secrétaire-trésorier à participer au Colloque régional de l'ADMQ qui se tiendra le 17 septembre prochain au Centre multifonctionnel de Saint-Joseph-de-Ham-Sud. Les frais d'inscription sont de 85 \$.



VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

14.3 2009 08 193 Autorisation à suivre une formation le 12 août sur les élections

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
Appuyé par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

QUE le directeur général et la secrétaire sont autorisés à suivre une formation offerte par le Directeur général des élections du Québec en vue des élections municipales.

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

14.4 2009 08 194 Réfrigérateur à la salle des comités

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR MONSIEUR le conseiller Christian Lanctôt ;

Et résolu de faire l'achat d'un nouveau réfrigérateur chez un commerçant local jusqu'à concurrence d'un montant de 850 \$ incluant les taxes.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 522.

15. 2009 08 195 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 3 août 2009 soit levée à 20 h 50.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier